

COMPTE-RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire

Mmes METGE, ITRAC, MM. TERRASSIE, DAL MOLIN, SALVADOR Adjoints.

Mmes BODHUIN, BLANC, AUSSENAC, MM. MOSTARDI, BESNARD, BOUSQUET, BONNEMAIN, BOUCHER, RABEAU, BONNEFOI, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme FALCO qui a donné procuration à M. TERRASSIE

Mme RANJEVA qui a donné procuration à M. BONNEMAIN

Mme MANDIRAC

Date de la Convocation : 23 mai 2017

Secrétaire de séance : M. TERRASSIE Jean-Claude

Après avoir procédé au tirage au sort public des jurés d'assises, en présence des représentants de Broze et de Brens ; M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- panneau dénomination stade (M. BONNEFOI)
- station d'épuration route de Montans (Mme BODHUIN)
- permanences bureau de vote élections législatives (M. TERRAL)
- point journée citoyenne « propreté » du 10 juin 2017 (M. TERRAL)

**I – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RABASTINOIS, TARN ET DADOU,
VERE GRESIGNE, PAYS SALVAGNAIS – DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS
A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)**

Délibération 33/2017

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du 30 janvier 2017 portant création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat composé de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - Communes de - de 2 000 habitants : | 1 représentant |
| - Communes de 2000 à 10 000 habitants : | 2 représentants |
| - Communes de + de 10 000 habitants : | 3 représentants |

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur la proposition de **désignation de M. BONNEMAIN Jean-Michel et de Mme AUSSENAC Jacqueline, en qualité de représentants de la Commune de Brens à la C.L.E.C.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve la proposition de M. le Maire.**

**II – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RABASTINOIS, TARN ET DADOU,
VERE GRESIGNE, PAYS SALVAGNAIS –
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE
TRAVAUX ET/OU ACHAT DE FOURNITURES ET DE MATERIEL DANS LE CADRE
DE L'EXERCICE DE LEUR COMPETENCES EN MATIERE DE VOIRIE**

Délibération 34/2017

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, les trois communautés de communes du Rabastinois, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois et Tarn & Dadou ont fusionné pour se transformer en Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de cette fusion, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de nouvelles compétences inscrites dans ses statuts dont notamment la compétence "Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire".

En date du 13 février 2017, la Communauté d'Agglomération a défini l'intérêt communautaire dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de voirie. Cela a permis de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la communauté et de ses communes membres. En effet, il s'est agi d'établir une ligne de partage, au sein de ladite compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Considérant le travail collaboratif engagé entre la Communauté d'Agglomération, les communes et les syndicats assurant en partie la compétence voirie, en particulier concernant le lancement des marchés de fournitures, de travaux, de maîtrise d'œuvre et de transports de fournitures, et pour des raisons évidentes d'économie d'échelle et d'organisation, la Communauté d'Agglomération, les communes membres et les syndicats concernés ont choisi de constituer un groupement de commandes en vue de lancer une ou plusieurs consultations afin de procéder aux achats et/ou travaux nécessaires à l'exercice en commun de la compétence "Voirie".

Il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Une convention de groupement de commandes qui permettra à chacune des entités de gérer en direct ses bons de commandes et les paiements correspondants sera conclu à cet effet.

Par ailleurs, dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Notre commune ayant intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de notre commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 6 juin 2017

- ❖ **APPROUVE** la participation de la commune à la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec Communauté d'Agglomération, certaines communes membres et les syndicats concernés pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière de voirie,
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,
- ❖ **DÉSIGNE Monsieur TERRASSIE Jean-Claude** comme représentant de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

M. le Maire précise que si le marché a déjà été passé par la Communauté de d'Agglomération pour les travaux de voirie 2017, la Commune aura tout de même la possibilité de bénéficier de tous les éléments techniques relatifs au marché groupé pour négocier et passer le marché voirie en direct.

M. TERRASSIE suggère d'organiser une réunion de la Commission voirie en présence de M. AUDARD de la Communauté d'Agglomération pour faire un point sur le fonctionnement suite au transfert de la compétence.

III – RETRAIT DES COMMUNES DE MISSECLE ET MOULAYRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RABASTINOIS, TARN ET DADOU, VÈRE GRESIGNE, PAYS SALVAGNACOIS

Délibération 35/2017

Vu l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L. 5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant ;

Vu les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois ;

Considérant la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de Communes du Pays Lautrecois,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois en date du 18 avril 2017 approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **émet un avis favorable au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération** en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois ;
- **mandate le maire pour transmettre la présente délibération** au président de la communauté d'agglomération.

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 6 juin 2017**

IV - BUDGET PRINCIPAL – DECISIONS MODIFICATIVES

A –Budget principal – Décision modificative n° 1 – Virement de crédits

Délibération 36/2017

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de régulariser des imputations comptables sur demande du Trésor public :

❖ **Investissement**

✓ **Recettes**

Opération n° 385 Espace associatif

C/ 1381 (chap 13) autres subventions ETAT - 42 708 €

C / 1348 (chap 13) autres fonds

(fonds de soutien investissement public local) F.S.I.P.L + 42 708 €

✓ **Dépenses**

Opération n° 245 Aménagement et transaction voirie

C/ 2112 (chap 041) terrains de voirie - 3 000 €

C/ 2112 (chap 21) terrains de voirie + 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits sus visés.

**B –Budget principal – Décision modificative n° 2 – Notification de subvention –
Inscription de crédits**

Délibération 37/2017

M. le Maire fait part à l'assemblée de la notification de subventions pour la création de liaisons douces, la défense incendie, et la réfection de la toiture de la tour de Brens. Il propose à l'assemblée l'inscription des crédits suivants :

❖ **Investissement**

✓ **Recettes**

Opération n° 410 Restauration toiture tour

C/ 1321 (chap 13) ETAT + 1 200 €

Opération n° 412 Défense incendie le Buquet

C / 1341 (chap 13) D.E.T.R + 8 888 €

Opération n° 416 Liaisons douces

C/ 1348 (chap 13) Autres
(Fonds soutien investissement public local) F.S.I.P.L + 9 462 €

✓ **Dépenses**

Opération n° 418 – Eclairage LED bâtiments communaux (Mairie/ESC)

C/ 21311 (chap 21) Hôtel de ville + 900 €

C/ 21318 (chap 21) Autres bâtiments publics + 2 300 €

Opération n° 411– Chapiteaux

C/ 2188 (chap 21) Autres immobilisations corporelles + 2 000 €

Opération n° 417– Logements 1^{er} étage mairie

C/ 2313 (chap 23) Constructions + 14 350 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 6 juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions de crédits sus visés.

Logements 1^{er} étage mairie :

M. BONNEMAIN : la Communauté d'Agglomération a fait part de la possibilité d'obtenir des subventions substantielles pour la réhabilitation de logements communaux.

M. TERRAL : le projet d'aménagement de logements et d'un local administratif au 1^{er} étage de la Mairie suit son cours :

Une réunion avec l'agent chargé de l'habitation à la Communauté d'agglomération s'est tenue le 30 mai 2017 :

- La communauté d'agglomération doit transmettre à la Commune, l'étude thermique finalisée et le plan de financement réajusté.
- La commune devra ensuite engager une consultation, pour désigner un maître d'œuvre dont l'objectif sera d'élaborer un projet d'aménagement de 3 logements (2 T2 et 1 T4) et d'un local administratif au 1^{er} étage de la mairie avec performance énergétique de niveau C.
- Après concertation avec le service habitat de la Communauté d'Agglomération, la Commune élaborera le plan de financement sur la base de l'estimatif du Maître d'œuvre.

V - CREATION DE 2 LIAISONS DOUCES :

- **DU ROND POINT DE LA FEDARIE AU PONT DE DOUZIL**
 - **DU PONT DE BRENS A LA RD 13 (LE LONG DE LA RD 964)**
- ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Délibération 38/2017

- Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 22 février 2017,
- Considérant la notification d'une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (F.S.I.P.L) d'un montant de 9 462 € pour la création de 2 liaisons douces, dont le montant estimatif total s'élève à 31 543 € HT (37 851.60 € TTC),
- Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement de cette opération en intégrant la subvention attribuée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve le nouveau plan de financement prévisionnel** de cette opération :

- | | |
|------------------|---|
| - ETAT (FSIPL) | 30 % = 9 462 € HT (subvention notifiée) |
| - Région | 10 % = 3 154 € HT (subvention sollicitée) |
| - Département | 10 % = 3 154 € HT (subvention sollicitée) |
| - Part communale | = 15 773 € HT |

VI - ACQUISITION PARCELLES ETAT « FONTBARALIERE » ET « LENDREVIE BASSE » ZL 162 ET 422

Délibération 39/2017

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la Direction Départementale des finances publiques du 22/05/2017 informant la commune du projet de l'Etat de céder 2 parcelles, sises à Brens, aux lieux-dits « Fontbaralière » et Lendrevié-basse, en bordure de l'autoroute A 68, issues du domaine routier et cartographiées en zone A et N du P.L.U.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 6 juin 2017

- Vu les articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'urbanisme, qui accordent aux Communes, une priorité d'acquisition sur les projets de vente d'immeubles appartenant à l'Etat,
- Vu l'avis du Domaine du 7 avril 2016,
- Vu la proposition de l'Etat du 22/05/2017 de soumettre ce projet de cession au Droit de priorité de la Commune de Brens, 2 parcelles cadastrées ZL n° 162 (6 610 m²) et ZL 422 (15 084 m²) d'une superficie totale de 21 694 m²,
- Vu le document d'arpentage et le plan de division parcellaire relatif à la création de la parcelle ZL n° 422 issue de la division de la parcelle ZL n°2,
- Vu le rappel du cadre réglementaire en vigueur (P.L.U , PPR Tarn Aval, amendement DUPOND) applicable à ces 2 parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'exercer le droit de priorité de la Commune pour l'acquisition des 2 parcelles ZL n° 162 et 422 d'une superficie totale de 21 694 m² au prix de 1 950 € avec prise en charge des frais de notaire.**
- **mandate M. le Maire pour finaliser la procédure administrative de cette acquisition et signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

A - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) A.D.M.R DU GAILLACOIS

Délibération 40/2017

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention du service de soins à domicile ADMR du Gaillacois du 03/05/2017 pour l'organisation d'une conférence grand public le 30/11/2017 à Rabastens et d'une journée de formation le 01/12/2017 à GAILLAC, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du service d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association ADMR du Gaillacois (S.S.I.A.D).**

B –REFUS D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE TAILLEFER

Délibération 41/2017

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de 100 € sollicitée par le principal du Collège Taillefer de GAILLAC pour la participation de la section sportive « gymnastique acrobatique » aux championnats de France à Mulhouse les 17 et 18 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par :

- **6 voix pour le versement (dont 1 R),**
- **11 voix contre (dont 1 R),**
- **1 abstention,**

décide de refuser l'attribution d'une subvention au collège Taillefer

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 6 juin 2017**

VIII- DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti – Section C n° 19
18 grand'rue – 69 m²
Prix : 121 000 €
- Immeuble bâti et non bâti - Section C numéros 267- 269 – 294 – 295 – 296 – 785 – 786 - 807
190, rue de rieurcourt – 10 111 m²
Prix 300 000 €
- Immeuble bâti – Section F n°1069
312, chemin Jonc – 749 m²
Prix : 200 000 €
- Immeuble bâti – Section C numéros 44 – 45 - 47
3, place de l'église – 422 m²
Prix : 50 000 €
- Immeuble bâti – Section F numéros 97, 98 et 99
2, avenue de la Fédarié – 3510 m²
Prix : 145 000 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

- **Permanences pour la tenue du bureau de vote de l'élection législative des 11 et 18 juin 2017**
Le tableau a été transmis aux élus.
- **Point organisation journée citoyenne « propreté » du 10 juin 2017**
Le rendez-vous est prévu à 7h30 à la maison des associations.
- **Dénomination complexe sportif « Christian de CHANTERAC »**
La manifestation est prévue le 7 octobre 2017 à 16h30.
M. DAL MOLIN sollicitera des devis pour le panneau normalisé (50x80) à placer à l'entrée du stade.
M. BONNEFOI recherche les coordonnées des anciens joueurs et dirigeants du club.
M. le Maire suggère d'organiser une réunion avec l'Union Sportive Brensole avant les congés d'été.
- **Station d'épuration route de Montans**
Mme BODHUIN signale des odeurs très fortes, et des rejets blanchâtres. Ce problème est récurrent chaque année à la même période. Une vidange de la station semble nécessaire.
M. le Maire rappelle que le projet de restructuration de l'assainissement prévoit le remplacement de la station d'épuration par un poste de refoulement avec renvoi des effluents au pont de Brens vers la station d'épuration de Piquerouge.
Le coordonnateur S.P.S a été désigné. La consultation pour le diagnostic des branchements est en cours.

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 6 juin 2017**

- **Mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome**

M. le Maire rappelle que l'agence de l'eau verse une subvention de 4 200 €.

- **Diagnostic RENOVAM**

M. le Maire précise que ce diagnostic est ouvert à tous les propriétaires du territoire de l'agglomération, sans condition de ressources.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h45.

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 6 juin 2017**

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
TERRASSIE Jean-Claude		SALVADOR Jean-Marc	
ITRAC Sandrine		METGE Monique	
BODHUIN Maryline		BLANC Florence	
AUSSENAC Jacqueline		BOUCHER Patrick	
MOSTARDI Daniel		BESNARD Marc	
BONNEMAIN Jean-Michel		BONNEFOI Yvon	
BOUSQUET Thierry		RABEAU Jean-Louis	